

## Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34



@Rennes\_presse

Lundi 14 mars 2022

## Finances / Budget primitif

# La Ville de Rennes adopte un budget consolidé de 434 M€

Lundi 14 mars 2022, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2022 de la Ville de Rennes, qui représente un **montant consolidé de 433,8 millions d'euros** (dont 422,6 M€ au budget principal), en hausse de +2,1 % par rapport à 2021. Au budget principal, **les dépenses de fonctionnement s'établissent à 296,4 M€ (+5,6 %) et les dépenses d'investissement à 126,2 M€ (-3,8 %)**. En alignant la dynamique des dépenses de fonctionnement sur celle des recettes, la Ville de Rennes se donne les moyens d'agir tout en maîtrisant son endettement.

*« Malgré un contexte persistant de crise sanitaire, auquel s'ajoute une très forte inflation sur les matières premières et les coûts de l'énergie qui pèsent sur nos dépenses, la Ville de Rennes a réussi à construire un budget sérieux, responsable et ambitieux pour accélérer les transitions et accompagner les Rennaises et les Rennais. Ce budget est la traduction concrète des engagements politiques que nous avons pris en 2020 en matière d'aménagement urbain et d'équipements publics, de solidarités et cohésion sociale, de transition énergétique et de démocratie participative ».*

**Nathalie Appéré, Maire de Rennes**

Le budget d'une collectivité se présente en deux sections qui doivent chacune être à l'équilibre : le fonctionnement et l'investissement.

## | Un budget de fonctionnement maîtrisé

L'année 2022 est une année singulière en matière d'évolution des volumes budgétaires des recettes (+5,9 %) et des dépenses (+5,6 %) en raison du contexte inflationniste.

### Des recettes de fonctionnement dynamiques...

En 2022, les recettes de fonctionnement augmentent de 17,9 M€ (dont 12,9 M€ pour les recettes fiscales) pour s'établir à 320,5 M€. Cette évolution est principalement due à la hausse des produits de fiscalité et notamment :

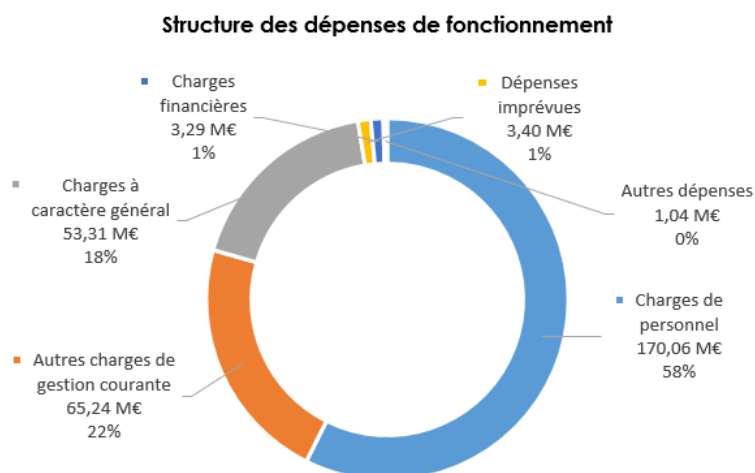
- La **revalorisation forfaitaire nationale des bases** (+7 M€ de produit de taxe foncière et d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants) ;
- La **hausse du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** de 6 M€, conséquence du dynamisme du marché immobilier ;

- L'augmentation des recettes de dotations des compensations d'exonération suite à la réforme fiscale de 2018.

La reprise de ces recettes de fonctionnement, sans augmenter le niveau local de l'impôt, permet de faire face à l'augmentation des prix des fluides (+4,9 M€) ainsi que des matières premières et des différents indices de révision des marchés (denrées alimentaires dans les cantines scolaires par exemple), tout en préservant le pouvoir d'achat des Rennaises et des Rennais.

### ...qui soutiennent des dépenses de fonctionnement intégrant les contraintes exogènes et les objectifs de mandat

Le budget de fonctionnement comprend les ressources humaines de la Ville, les charges de gestion courante (subventions aux tiers et au CCAS), les charges à caractère général (fluides, contrats de prestations, fournitures), les charges financières et une provision de 3,4 M€ pour les dépenses imprévues.



Les dépenses de fonctionnement permettent de financer les différentes actions relevant des politiques publiques et de soutenir les ambitions de recrutements pour répondre aux besoins de services publics de proximité (recrutement de policiers municipaux et d'agents en vue de l'ouverture d'équipements tels que les crèches ou groupes scolaires) et à la politique d'adaptation du service public et d'optimisation de l'organisation. L'évolution moyenne de la masse salariale est de +2 % sur la période 2022-2026, conformément aux orientations budgétaires prises.

Cet équilibre budgétaire (recettes/dépenses de fonctionnement) permet également d'engager et de faire vivre, grâce à la Fabrique citoyenne, les nombreux chantiers de concertation et de définition de chartes citoyennes (charte de l'arbre, démarche de labellisation numérique responsable, révision de la charte des engagements réciproques, mise en œuvre de la nouvelle charte de la démocratie locale et de la participation citoyenne, poursuite des concertations sur la mobilité et l'apaisement des espaces au sein du centre-ville, etc.).

Les dépenses de fonctionnement servent en outre les nouvelles priorités de politiques publiques du mandat, pour un développement solidaire et écologique :

- **Solidarités et cohésion sociale** : accompagner la politique sociale du CCAS, particulièrement touchée par la crise sanitaire (15,3 M€) ;
- **Énergie** : soutenir les transitions en matière d'écologie (350 000 €) via notamment des travaux de rénovation thermique et énergétique ;

- **Alimentation** : mettre en place un nouveau Plan alimentaire durable pour atteindre au moins 50 % de bio dans la restauration scolaire en 2025. Le budget dédié aux denrées alimentaires de 4,3 M€ intègre une hausse de 50 000 € pour renforcer la part de denrées bio et labellisées ;
- **Lutte contre les discriminations et actions en faveur de l'égalité femmes-hommes** : mettre en œuvre des États généraux de l'Égalité et de lutte contre les discriminations ;
- **Culture** : poursuivre le soutien aux différents acteurs culturels de la Ville (11,6 M€) et au fonctionnement des équipements culturels (21,1 M€) ;
- **Vie associative de proximité** : soutenir les équipements socio-éducatifs de quartier pour 11,9 M€, soit une hausse de 109 000 € en 2022 (Antipode, Cadets de Bretagne, Jeu de Paume, maisons de quartier) ;
- **Prévention de la délinquance/tranquillité publique** : mettre en œuvre la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2021-2026, accompagner le projet d'ouverture d'un lieu d'accueil des femmes victimes de violences en lien avec le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes et l'Asfad en 2023 ;
- **Éducation** : concrétiser les actions des projets "cités éducatives" des quartiers Blosne et Villejean ;
- **Aménagement** : poursuivre la mise en œuvre de la politique de renouvellement urbain et des projets d'aménagement prioritaires, présenter et diffuser le projet urbain Rennes 2030 auprès des habitants.

## Un niveau d'investissement ambitieux qui réaffirme les priorités de mandature

Le budget primitif 2022 s'illustre aussi par le maintien d'un haut niveau d'investissement (126,2 M€)\*. Les dépenses d'investissement diminuent de -5 M€ par rapport à l'année précédente principalement en raison de la baisse des dépenses d'équipements (98,5 M€ en 2022) qui demeurent toutefois à un niveau exceptionnellement élevé pour la Ville, désireuse de soutenir l'investissement local et la relance économique du territoire tout en respectant la trajectoire financière définie.

Cette politique d'investissement traduit les priorités sur lesquelles s'est engagée l'équipe municipale :

- **développer l'offre d'équipements publics en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des politiques éducatives** avec 27,4 M€ dédiés à la construction de trois nouveaux groupes scolaires (Simone Veil, Baud-Chardonnet et Toni Morrison) et aux travaux de réhabilitation des groupes scolaires Guyenne et Volga ;
- **accélérer les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux** avec 3,2 M€ consacrés au pilotage de l'énergie (réalisation d'audits, acquisition d'outils de mesure, etc.) et aux travaux d'équipements techniques (remplacement ou amélioration de systèmes de chaufferie-chauffage, raccordement au chauffage urbain de gymnases et groupes scolaires) ;
- **favoriser la citoyenneté et la vie en société** : budget participatif (3,5 M€) et investissements relatifs aux équipements de quartiers (travaux du pôle associatif du Blosne pour 4,3 M€) ;
- **améliorer la qualité des espaces publics** avec les investissements de voirie (3,7 M€ dont 1,3 M€ annexé à l'aménagement des abords de stations de la ligne b du métro), l'aménagement et l'entretien des espaces verts et espaces funéraires (9,2 M€) ;
- **développer le sport et les activités physiques** : 9,2 M€ engagés pour la création d'un Pôle Ovalie au parc des Gayeulles, la rénovation thermique de la piscine de Bréquigny, la construction du gymnase de Beauregard, etc..

---

*\*Exceptionnellement, il est proposé que l'excédent du résultat de l'exercice 2021 de 23,8 M€ soit repris de façon anticipée lors de l'adoption du budget primitif 2022 pour préserver les ratios définis dans la trajectoire financière du rapport d'orientations budgétaires. Cette reprise permet d'affecter 22 M€ en recettes d'investissement pour soutenir le pic des dépenses d'investissement 2022.*

### **Un endettement maîtrisé malgré le coût de la crise sanitaire**

L'annuité de la dette (capital et intérêts) s'élève à 25,3 M€, contre 23 M€ prévus en 2021.

L'encours de la dette s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 258,9 M€ au budget principal contre 232,6 M€ en 2021. Ce dernier est composé à 98 % d'emprunts à taux fixes et à 2 % d'emprunts à taux variable.

En projection d'exécution, la capacité de désendettement fin 2022 est conforme aux orientations budgétaires de 8,5 années.

### **Pratique**

---

- [Outil de datavisualisation](#)
- Rapport Budget primitif 2022 en pièce-jointe